

Parcours des Etrangers Malades: Loire Atlantique (44)

ÉTAPES

PROCÉDURES

DROITS SOCIAUX POSSIBLES

Arrivée sur le territoire

1

Constitution dossier administratif

Si demande d'asile effectuée en parallèle : délai de 3 mois pour déposer une demande CST étranger malade à la date du dépôt de l'asile en Préfecture

1^{ère} demande (pas de récépissé délivré)

Envoi par courrier avec AR à la Préfecture de Nantes avec :

- Diverses pièces justificatives à regrouper (identité, nationalité, hébergement, date arrivée en France, statut...)
- Attente convocation Préfecture

Renouvellement (récépissé délivré)

Demande de renouvellement à faire par internet exclusivement sur demarches-simplifiees.fr (par la suite date de RDV envoyée seulement par mail par la Préfecture à la personne)

Prise en charge assurance maladie :

Si pas de récépissé :

- Aide Médicale d'Etat (si preuve trois mois de présence en France) ou Circulaire « soins urgents » (si moins de trois mois)
- PASS (sauf pour prise en charge des traitements ARV et/ou hospitalisation)
- Assurance privée

Si récépissé :

- PUMA/CSS

Droits sociaux :

- Pas de droits durant la procédure de 1^{ère} demande car pas de récépissé la plupart du temps
- Maintien des droits si renouvellement car récépissé autorisant à travailler

2

RDV Préfecture

3 à 6 mois de délai

Prise des empreintes
Présentation des documents d'identité originaux + remettre 50 € de timbres fiscaux
Remise du **certificat médical** à compléter par le médecin référent (généraliste ou spécialiste)

3

Envoi du certificat médical au médecin de l'OFII

Etude dossier médical par médecin de l'OFII

15 j à 1 mois de délai

- Demande d'informations complémentaires ou examens complémentaires
- Convocation possible de la personne
- Envoi d'un rapport médical au collège de médecins de l'OFII

5

Etude dossier médical par collège de médecins de l'OFII

15 j à 1 mois de délai

- Evaluation si existence et accès d'un traitement dans le pays d'origine.
- Demande d'informations complémentaires ou examens complémentaires
- Convocations possible de la personne
- Avis envoyé à la Préfecture

6

Décision de la Préfecture

délai indéterminé

- Convocation Préfecture pour délivrance carte de séjour temporaire 1 an « vie privée, vie familiale » ou récépissé (290 € timbres fiscaux à remettre)
- Courrier Préfecture précisant accord médecin OFII mais probable refus par le Préfet
- Courrier refus carte de séjour avec OQTF (Obligation de Quitter le Territoire)

Possibilité recours avec avocats spécialisés, associations d'aide aux migrants, CIMADE...

Si délivrance carte de séjour, possibilité de travailler, percevoir des allocations logement, faire demande MDPH... (pas de droit RSA car possibilité après 5 cartes de séjour consécutives seulement)

Liste des sigles et abréviations :

- **ADA** : Allocation Demandeurs d'Asile
- **CADA** : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- **CIMADE** : Comité Inter Mouvements Auprès des Evacués
- **CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile
- **CSS** : Couverture Santé Solidaire
- **FTDA** : France Terre D'Asile
- **GASPROM** : Groupement Accueil Promotion du Travailleur Immigré
- **LDH** : Ligue des Droits de l'Homme
- **OFII** : Office Français de l'Intégration et de l'Immigration
- **OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
- **PADA** : Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- **PUMA** : Protection Universelle Maladie

Plaquette élaborée par le groupe de travail des assistantes sociales du COREVIH Pays de la Loire

Contact 44 :

Mme Lucie BUET
Assistante sociale du SMIT
CHU de Nantes
Tél : 02.40.08.31.45



**Parcours des
étrangers malades
de Loire Atlantique**

Avril 2021

